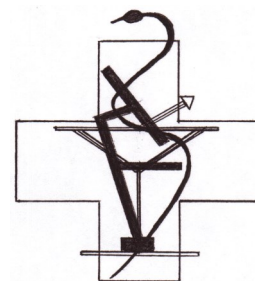


L'ÉCHO



Des Pharmacies (1996) et des Laboratoires d'Analyses Médicales (0959)

Janvier 2019

N°204

Sommaire

- ☐ Edito P.1
- ☐ FNIC : P.2
 - **INITIATIVES 2019** : Calendrier 2019
- ☐ OFFICINES P.3
 - Grille des salaires des Officines
- ☐ OFFICINES P.4
 - Calendrier des réunions 2019
- ☐ LAM P.5
 - Compte rendu réunion du 29/11/2018
- ☐ SYNDICALISATION P.7
 - Commande de timbres syndicaux 2019



Bulletin d'information bimestriel des Syndicats CGT du personnel des pharmacies d'officines et des laboratoires d'analyses médicales.

ISSN 07657021
Commission Paritaire : 0124507701
Directeur de publication : Emmanuel LEPINE
Imprimé par nos soins : FNIC CGT
Bimestriel - 2,74 €
case 429 - 263, rue de Paris
93100 Montreuil
E-mail : contact@fnic-cgt.fr
Site : <http://www.fnic-cgt.fr>

édito

UNE SEULE VOIE POUR 2019 : LA LUTTE !

Il ne fallait rien attendre des « vœux » de Macron. Il a une nouvelle fois confirmé la volonté du gouvernement de poursuivre les réformes de régressions et d'injustices sociales.

Macron annonce ce que nous savions déjà : Poursuivre ses réformes contre les travailleurs, les retraités, les privés d'emploi, qui visent une transformation profonde de la société, tout en protégeant ses amis, les riches.

L'année 2018 n'était pas finie, qu'en pleine négociation de l'Assurance chômage, il a annoncé une aggravation des conditions d'indemnisation des chômeurs.

L'année 2019 commence, et son chef du gouvernement dévoile son plan répressif contre ceux qui luttent et manifestent.

Malgré ce que les médias à la botte du capital peuvent laisser entendre, les luttes ne se sont pas arrêtées avec la fin de l'année 2018.

LE MÉCONTENTEMENT EST TOUJOURS AUSSI PRÉSENT.

Ce n'est pas avec les annonces d'augmentation de la prime d'activité, financée par nos impôts, ou de la suppression de l'augmentation de CSG pour certains retraités à partir de juillet 2019, que le gouvernement Macron va calmer la colère de la partie de la population qui souffre le plus.

La seule réponse à apporter à son mépris et à son arrogance vis à vis des salariés, des privés d'emplois, de la jeunesse et des retraités, est dans l'action du « **tous ensemble** », unis, de plus en plus, jusqu'à faire reculer Macron et imposer nos revendications de justice sociale et fiscale.

NOTRE PAYS A LES MOYENS, IL Y A DE L'ARGENT !

Il suffit d'une meilleure redistribution du fruit du travail des salariés :

- Les entreprises du CAC 40 font 100 milliards de profits annuels,
- 46,8 milliards d'euros de dividendes sont redistribués par les 40 premières entreprises françaises,
- Il faut mettre un terme à tous cet argent de l'état qui est distribué sans aucun contrôle, comme par exemple : un cadeau de 40 milliards au titre du CICE, sera fait aux entreprises en 2019 sans impact sur la création d'emploi (dixit la direction du Trésor), 200 milliards d'exonérations de cotisations, de cadeaux, fiscaux, de taxes sont faites aux entreprises sur le budget de l'état.

Le travail des salariés n'est pas un coût. Pour preuve, les travailleurs produisent 2 200 milliards d'euros de richesse chaque année, richesse détournée par le capitalisme.

2019 sera une nouvelle année de luttes, indispensables pour faire obstacle aux annonces et décisions à venir, une année de conquêtes sociales sur les salaires, les pensions, les services publics...

Une année de victoire contre le capital, et la mise en place de notre projet de société !

IL NE PEUT Y AVOIR DE DÉMOCRATIE, DE PROGRÈS SOCIAL, TANT QUE LE CAPITALISME MAÎTRISERA L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ.



○ **Initiatives FNIC : Calendrier 2019**

Pensez à réserver les dates et à vous inscrire !

10 au 12 avril

Colloque Plasturgie – Navigation de Plaisance

5 au 7 juin

Conférence UFR

5 septembre

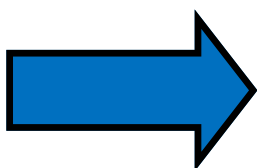
Assemblée Générales des Syndicats FNIC à Montreuil

13 au 15 septembre

Fête de l'Humanité

4 au 5 décembre

Conférence UFICT à Montreuil





GRILLE DES SALAIRES 2018

OFFICINES DE PHARMACIES

Salaires au 1er janvier 2018 en Pharmacie d'Officine Grille 35 heures + Prime d'ancienneté

accord collectif national de branche du 15 janvier 2018

S.M.I.C. horaire au 1er janvier 2018 : 9,88€

Plafond de la Sécurité Sociale pour 2018 : 3 311 €

SMIC Mensuel au 1er janvier 2018 : 1 498,47 €

Valeur du point 4,425 €

Coefficients	Rémunération Horaire	Rémunération Mensuelle Minimale (151,67 h)	Primes d'ancienneté pour 35 heures par semaine				
			de 3 à 6 ans	de 6 à 9 ans	de 9 à 12 ans	de 12 à 15 ans	après 15 ans
			3%	6%	9%	12%	15%
100	9,883	1 499,00	44,970	89,940	134,910	179,880	224,850
115	9,917	1 504,15	45,124	90,249	135,373	180,498	225,622
125	9,940	1 507,58	45,227	90,455	135,682	180,910	226,137
130	9,951	1 509,30	45,279	90,558	135,837	181,116	226,395
135	9,963	1 511,01	45,330	90,661	135,991	181,322	226,652
140	9,974	1 512,73	45,382	90,764	136,146	181,528	226,909
145	9,985	1 514,45	45,433	90,867	136,300	181,733	227,167
150	9,996	1 516,16	45,485	90,970	136,455	181,939	227,424
155	10,008	1 517,88	45,536	91,073	136,609	182,145	227,682
160	10,019	1 519,59	45,588	91,176	136,763	182,351	227,939
165	10,030	1 521,31	45,639	91,279	136,918	182,557	228,196
170	10,042	1 523,03	45,691	91,382	137,072	182,763	228,454
175	10,053	1 524,74	45,742	91,485	137,227	182,969	228,711
190	10,087	1 529,89	45,897	91,793	137,690	183,587	229,484
200	10,110	1 533,32	46,000	91,999	137,999	183,999	229,998
220	10,155	1 540,19	46,206	92,411	138,617	184,823	231,028
225	10,166	1 541,90	46,257	92,514	138,771	185,028	231,286
230	10,178	1 543,62	46,309	92,617	138,926	185,235	231,543
240	10,620	1 610,74	48,322	96,644	144,966	193,288	241,610
250	11,063	1 677,85	50,335	100,671	151,006	201,342	251,677
260	11,505	1 744,96	52,349	104,698	157,047	209,396	261,745
270	11,948	1 812,08	54,362	108,725	163,087	217,449	271,812
280	12,390	1 879,19	56,376	112,751	169,127	225,503	281,879
290	12,833	1 946,31	58,389	116,778	175,167	233,557	291,946
300	13,275	2 013,42	60,403	120,805	181,208	241,610	302,013
310	13,718	2 080,53	62,416	124,832	187,248	249,664	312,080
320	14,160	2 147,65	64,429	128,859	193,288	257,718	322,147
330	14,603	2 214,76	66,443	132,886	199,329	265,771	332,214
400	17,700	2 684,56	80,537	161,074	241,610	322,147	402,884
430	19,028	2 885,90	86,577	173,154	259,731	346,308	432,885
470	20,798	3 154,36	94,631	189,261	283,892	378,523	473,154
500	22,125	3 355,70	100,671	201,342	302,013	402,684	503,355
600	26,550	4 026,84	120,805	241,610	362,415	483,221	604,026
800	35,400	5 369,12	161,074	322,147	483,221	644,294	805,368

* Coefficient 330 = Assimilés aux Cadres pour la retraite et la prévoyance

L'accord salaire 2018 est enfin étendu.

Pour la négociation des salaire 2019, la proposition patronale est de 1,7 %. Aucune Organisation syndicale de salarié ne sera signataire, elles revendiquent 2 % pour une signature .

Prochaine réunion le 11 mars 2019.



CALENDRIER DES RÉUNIONS 2019

OFFICINES DE PHARMACIES

CCPNI	SOUS - COMMISSION	APGIS PREVOYANCE
14 janvier	4 février	21 janvier
11 mars	11 février	11 mars
11 mai	18 février	24 avril
1 ^{er} juillet	18 mars	17 juin
16 septembre	Les dates des sous-commissions se prennent au fur et à mesure des sujets à négocier en CPPNI.	4 novembre
25 novembre		16 décembre
<u>Point à négocier sur 2019 :</u> ▶▶ Salaire ▶▶ Prime d'équipement ▶▶ Classification ▶▶ Égalité Homme/Femme ▶▶ Rapport de branche ▶▶ emplois		<u>Les discussions :</u> • HDS « haut degré de solidarité » • Cotisations • Prestations • Adhésions • Les bilans



RÉUNION PARITAIRE

DU 29 NOVEMBRE 2018

Cette réunion paritaire a été en partie consacrée à la négociation sur les salaires pour 2019.

Les Organisations patronales sont une fois de plus en ordre dispersé, histoire de jouer la confusion et d'empêcher la négociation d'aboutir.

Néanmoins, une fois n'est pas coutume, deux organisations patronales sont venues à la réunion avec des propositions concrètes.

Le SNMB et le SLBC proposent une augmentation de 1,5 % sur le minima de la grille de classification. Le SDB, quant à lui, n'a pas de proposition à faire.

La CGT a rappelé la situation salariale dans la branche des Laboratoires de Biologie Médicale.

Depuis plusieurs années, c'est l'austérité qui est de mise à la branche : pas de propositions de revalorisation des salaires ou des propositions au « rabais », **ce qui a entraîné un très fort recul du pouvoir d'achat des salariés des laboratoires.**

Cela amène aussi les plus petits coefficients de la grille en dessous du SMIC. Nous assistons donc progressivement à la destruction de notre grille de classification ! Car même si l'augmentation de 1,5 % est appliquée, les coefficients 135, 150 et 160 resteront en dessous du SMIC horaire.

La CGT a toujours défendu le fait que le premier coefficient de la grille devait se situer à minima au SMIC, ce qui entraînerait une augmentation de 2,2 %.

LE SMIC REVENDIQUÉ PAR LA FNIC CGT EST DE 1900 EUROS BRUT MENSUEL POUR 35 HEURES. SI ON APPLIQUE CELA À LA GRILLE DES LABORATOIRES, ON ARRIVE À UNE AUGMENTATION DES MINI DE 25 %.

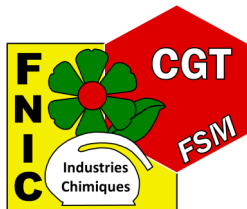
Rappelons que c'est une augmentation de ce niveau que les salariés ont obtenu lors des **grandes grèves de mai 1968**. Il ne faut donc pas se faire d'illusion, sans pression, les patrons des Laboratoires n'accorderont que des miettes. Ils ne lâcheront que le strict nécessaire pour maintenir la tête des salariés hors de l'eau.

Pour des augmentations de haut niveau permettant un maintien et un développement du pouvoir d'achat, il faut que les salariés se mobilisent en masse. La lutte dans les entreprises est le seul moyen de les faire plier.

**ET AU-DELÀ DU SALAIRE
« STRICT » LA CGT PORTE DES
REVENDICATIONS SUR LA DIMI-
NUTION DU TEMPS DE TRAVAIL
ET SUR LA SUR LA RECONNAIS-
SANCE DE LA PÉNIBILITÉ.**

**32 H PAR SEMAINE, PAYÉES
35, DÉPART ANTICIPÉ POUR
TRAVAIL PÉNIBLE (HORAIRE
DÉCALÉS, TRAVAIL DE NUIT),
VOILÀ UN AUTRE MOYEN
D'AMÉLIORER LES CONDITIONS
DE TRAVAIL ET DE VIE
DE CHACUN.**





FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES

Chimie – Caoutchouc – Industrie Pharmaceutique – Répartition Pharmaceutique – Droguerie
– Instruments à Ecrire – Laboratoires d'Analyses Médicales – Navigation de Plaisance –
Officines – Pétrole – Plasturgie – Négocier et Prestations de services



COMMANDE TIMBRES SYNDICAUX 2019

La participation financière de l'adhérent, est un acte volontaire de portée collective.

La cotisation syndicale est, pour chaque adhérent, un effort à bien apprécier et à valoriser. C'est une partie de son salaire qu'il investit pour la défense de ses revendications et celles des autres afin d'empêcher tous reculs sociaux et conquérir des avancées sociales conséquentes.

C'est pourquoi, la direction syndicale, les militants doivent considérer et traiter la participation financière de l'adhérent comme un acte militant, traduction de la conscience du travailleur organisé. Cela conduit à gérer collectivement avec une grande rigueur et transparence l'argent des cotisations syndicales.

En payant régulièrement sa cotisation, le syndiqué concrétise son engagement individuel dans un rassemblement solidaire d'hommes et de femmes, et apporte ainsi sa part de moyens financiers nécessaires à la réalisation de l'activité syndicale.

Si le rapport de forces est proportionnel au nombre de syndiqués, il en va de même pour les moyens financiers dont a besoin le syndicat pour fonctionner.

L'adhésion à la CGT est concrétisée par une cotisation mensuelle, et doit donc être versée régulièrement au

syndicat qui reverse via CoGéTise aux structures CGT.

La rentrée régulière des cotisations est un gage d'efficacité du syndicat. Sans cette régularité, il ne peut faire face à ses engagements, les salariés se détournent de lui, ce qui se traduira inéluctablement par la disparition du syndicat.

Le taux de cotisation est tout aussi déterminant. Ce taux est fixé à 1 % de la rémunération nette du syndiqué, c'est une mesure juste et solidaire pour que chacun participe financièrement proportionnellement à ses ressources.

A l'évidence, la cotisation syndicale est un rempart contre les reculs sociaux, lorsque la lutte organisée aboutit à de nouveaux acquis sociaux, ou évite les reculs, c'est bien plus de 1% que cela rapporte aux salariés.

Les cotisations syndicales établissent les bases de la démocratie et de l'indépendance de la CGT.

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner vos commandes de timbres, en précisant bien le nombre de timbres par Catégories Socioprofessionnelles (OE/, UFICT, UFR). Le matériel vous sera envoyé à la condition que vous soyez à jour de vos cotisations pour l'année 2017.



COMMANDE TIMBRES SYNDICAUX 2019

NOM ET ADRESSE DU SYNDICAT :

.....
.....
.....

NOM DU SECRÉTAIRE DU SYNDICAT :

.....

NOM DU TRÉSORIER DU SYNDICAT :

.....

CODE COGETISE :

	Ouvriers/Employés	Ingénieurs, Cadres, Techniciens, Agents de Maîtrise	Retraités
NOMBRE FNI			
NOMBRE DE TIMBRES			

Renvoyer le bon de commande à : nadia.benamar@fnic-cgt.fr ou à la Fédération.

***Ensemble, pour assurer
votre tranquillité***

Institution paritaire, forte de plus de 40 ans d'expérience, nous sommes spécialisés dans l'assurance collective de personnes. Nous proposons aux salariés des branches des garanties de prévoyance (frais de santé, décès, invalidité) prévues par leur Convention Collective Nationale.

Et parce nous faisons des hommes et leur santé notre priorité, nous les accompagnons à chaque étape de leur vie en proposant des services au plus près de leur préoccupation.

APGIS

12, rue Massue
94684 Vincennes cedex
Tél. 01 49 57 16 00
www.apgis.com